



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 février 2023

N° 2023 / 017

Envoyé en préfecture le 21/02/2023
Reçu en préfecture le 21/02/2023
Publié le
ID : 039-213903339-20230220-DEL2002_17_2023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt février à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 février 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Nathalie SAULNIER, Marie-Christine MOREL, Didier BERREZ, Lauriane DAVID, Pierre GRANDCLEMENT, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET

Excusés : Benoit COLIN pouvoir à Eddy LUSSIANA

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie SAULNIER

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 18	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Fonds vert « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » - Salle des fêtes de Moirans-en-Montagne

- Vu le dispositif « Fonds vert - Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires », en particulier le volet « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » présenté par l'Etat ;
- Vu le dispositif « Effilogis » présenté par la Région Bourgogne-Franche-Comté ;
- Considérant le programme de transition écologique engagé par la commune de Moirans-en-Montagne depuis plusieurs années (extension du réseau de chaleur biomasse, construction d'une nouvelle chaufferie bois, raccordement des bâtiments communaux etc.) ;
- Considérant que le bâtiment de la salle des fêtes est raccordé au réseau de la nouvelle chaudière biomasse depuis 2021 ;
- Considérant que ce bâtiment construit en 1957 et rénové pour partie en 1995 nécessite une rénovation thermique, ainsi qu'une mise aux normes Accessibilité et SSI ;
- Vu l'étude de faisabilité et l'étude thermique engagées en 2022 avec le concours de l'équipe de maîtrise d'œuvre L'Atelier des Montaines – Alain Waille – BET FERMI – BET Posit'iv ;

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de rénovation thermique de la salle des fêtes, comprenant également la mise aux normes Accessibilité et SSI ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Mission de maîtrise d'œuvre SSI et PMR	41 700,00 €	Etat – Fonds vert (50%)	820 300 €
Mission de contrôle technique	900,00 €	Région BFC (30%)	492 180 €
Travaux SSI et PMR	278 000 €	Commune de Moirans-en-Montagne (20%)	328 120 €
Mission de maîtrise d'œuvre rénovation thermique	120 000,00 €		
Travaux de rénovation thermique	1 200 000,00 €		
TOTAL	1 640 600,00 €	TOTAL	1 640 600 €

- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au titre du fonds vert «Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » ;
- **SOLLICITE** une subvention de la Région Bourgogne-Franche-Comté, au titre du dispositif Effilogis ;
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer ces demandes de financement auprès des financeurs et à signer toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire
Grégoire LONG

